



maintenir des normes élevées en matière de santé, de bien-être, d'éducation et de sécurité. En raison du climat, le gouvernement d'un pays septentrional a l'obligation de fournir des services, de renforcer l'économie et de protéger l'environnement.

De par leur situation géographique, nos sociétés ont également en commun l'éloignement : la plus grande partie du Canada est éloignée du cœur de l'Amérique du Nord, et la Norvège, du cœur de l'Europe. Sur le plan politique et militaire, nous ne sommes ni le plus grand ni le plus petit des États. Nous dépendons particulièrement l'un et l'autre de la conjoncture économique et politique internationale. Ces réalités ont fait de nos deux pays de fervents défenseurs d'institutions collectives et internationales telles que l'OTAN, l'OCDE et l'ONU. Dans un monde dominé par les grandes puissances et de gigantesques blocs économiques, des nations comme le Canada et la Norvège sont amenées à se comprendre et à s'entraider.

Les séances prévues par ce symposium ont porté sur la mise en valeur des ressources, les tendances historiques, la défense, les questions juridiques et les populations indigènes. Je voudrais aborder quelques questions concernant le Nord qui intéressent particulièrement le Canada et mon gouvernement. Il s'agit de questions pour lesquelles nous faisons appel à la compréhension, à l'expérience et à la sagesse de la Norvège; des questions sur lesquelles nous pouvons coopérer dans un contexte international plus large.

L'un des aspects de notre politique étrangère en ce qui touche le Nord n'est certes pas nouveau pour le Canada. En 1882, notre pays participait à la Première année polaire internationale. Depuis, le Canada porte un intérêt particulier à la coopération internationale dans les régions septentrionales.

La réponse de notre gouvernement à l'étude parlementaire conjointe des relations internationales a été centrée sur quatre grands thèmes d'une « politique étrangère globale pour le Nord ». Voici ces thèmes :

- affirmer la souveraineté canadienne
- moderniser la défense canadienne dans le Nord
- préparer l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest; et
- promouvoir une plus grande coopération dans l'ensemble des régions polaires.

Le défi majeur qui se présente au Canada est sa géographie, un territoire immense et unique formé de terre, d'eau et de glace.

Les eaux de notre archipel arctique se distinguent des eaux chaudes qui servent à la navigation internationale. Nos eaux sont en fait gelées pendant la majeure partie de l'année; la navigation en haute mer y est impossible. La ligne côtière correspond à l'endroit où l'eau fait place à la glace compacte, et non à l'endroit où l'eau rencontre la terre.

D'ailleurs, les Inuit canadiens vivent sur cette glace une bonne partie de l'année; c'est en quelque sorte leur patrie. C'est pourquoi, qu'il s'agisse de terre ferme ou d'eau solidifiée, le Canada revendique la souveraineté sur la totalité de ce territoire. En 1985, notre gouvernement a établi des lignes de base droites autour du périmètre de l'archipel arctique. Ces lignes définissent les limites extérieures des eaux appartenant historiquement au Canada.

Pour ouvrir nos eaux de l'Arctique, nous construisons actuellement le plus grand brise-glace au monde — un navire de classe 8. Il servira à maintenir ouverts les voies de navigation et les ports qui doivent rester fermés pendant une partie de l'année. Cela facilitera le commerce et la mise en valeur des ressources dont nous pouvons disposer dans le Nord.

Nous procédons à l'amélioration de l'infrastructure nécessaire au contrôle et au développement du Nord. Nous mettons au point des moyens permettant de fournir une meilleure information sur la météo, les marées, les courants et l'état des glaces. Nous mettons au point des instruments de navigation et de communication. Nous élaborons des règlements pour la navigation ainsi que pour l'aménagement et la protection de l'environnement. Nous négocions avec les États-Unis un accord selon lequel ils reconnaîtraient la nécessité d'obtenir le consentement du Canada pour faire passer un brise-glace américain dans les eaux septentrionales canadiennes. D'importants efforts visant à protéger l'environnement dans cette région ont été entrepris dès 1970, lorsque nous avons adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Toutes ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité de la navigation dans l'Arctique. Elles sont conformes à l'engagement qu'a pris le gouvernement de faciliter le transport maritime dans les eaux archipélagiques qui relèvent de notre souveraineté, et respectent les normes environnementales et de sécurité ainsi que le bien-être des habitants du Nord.

Nous avons également beaucoup fait pour la prospection et la mise en valeur des

gisements pétroliers et gaziers. L'été dernier, nous avons expédié du pétrole de l'Arctique. Bien que réduites en raison de la baisse des cours du pétrole, nos activités de recherche et de mise en valeur en ce qui concerne les ressources nordiques se poursuivent, car elles constituent un investissement pour l'avenir.

Toutes ces mesures ont été prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements des territoires, car les décisions qui concernent le Nord sont prises de concert par le gouvernement national et les gouvernements locaux. En fait, l'un des faits les plus marquants de l'évolution du Nord canadien est le transfert progressif du pouvoir et des responsabilités exercées par Ottawa dans cette région aux gouvernements du Nord. Notre gouvernement a également accéléré les négociations sur les revendications territoriales autochtones, processus complexe d'une importance fondamentale pour nos populations du Nord.

La coopération circumpolaire croissante entre les pays situés au nord du cercle arctique constitue un autre phénomène extrêmement important.

— Dans les années 1960, nous avons joué un rôle déterminant dans la formation de la Conférence internationale sur le pergélisol;

— en 1971, nous avons participé à un atelier de travail canado-scandinave sur le caribou et le renne;

— en 1976, nous avons conclu un accord sur la protection des ours polaires;

— en 1983, le Canada et le Danemark ont conclu un accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement;

— en 1984, le Canada et l'URSS sont convenus de procéder à des échanges dans le domaine des sciences de l'Arctique;

— dans les années 1980, nous avons appuyé la création de la conférence circumpolaire inuit;

— et, dernièrement, le Canada et la Norvège ont renforcé leur engagement de coopérer dans les domaines de la science et de la technologie.

Le Canada participe donc depuis longtemps aux initiatives prises par les pays nordiques et mon gouvernement est déterminé à intensifier ses relations avec ses voisins de l'Arctique.

Comme nous souhaitons que se développe encore davantage la coopération pacifique entre les pays du bassin de l'Arctique, nous avons trouvé encourageante la déclaration faite par le secrétaire général